

**"TRANSACTIONS"**

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL	TERRAINS A BATIR
	Jusqu'à 20 000 €	€3 000
Jusqu'à 40 000 €	€5 000	
Jusqu'à 75 000 €	€6 000	
Jusqu'à 100 000 €	€7 000	
Jusqu'à 120 000 €	7%	
Jusqu'à 140 000 €	6,90%	
Jusqu'à 160 000 €	6,80%	
Jusqu'à 180 000 €	6,70%	
Jusqu'à 190 000 €	6,60%	
Jusqu'à 200 000 €	6,50%	
Jusqu'à 210 000 €	6,40%	
Jusqu'à 220 000 €	6,30%	
Jusqu'à 230 000 €	6,20%	
Jusqu'à 240 000 €	6,10%	
Jusqu'à 300 000 €	6%	
Jusqu'à 310 000 €	5,90%	
Jusqu'à 320 000 €	5,80%	
Jusqu'à 330 000 €	5,70%	
Jusqu'à 340 000 €	5,60%	
Jusqu'à 350 000 €	5,50%	
Jusqu'à 360 000 €	5,40%	
Jusqu'à 370 000 €	5,30%	
Jusqu'à 380 000 €	5,20%	
Jusqu'à 390 000 €	5,10%	
Au-delà	5%	

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre.

**CHARGE DE LA REMUNERATION : VENDEUR**

**"LOCATION"**

Le mandataire percevra une rémunération conforme à l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 modifié par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 ALUR et conformément aux dispositions du décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014, à savoir : Plafonnement réglementaire des honoraires de location à la charge du locataire selon la zone géographique (zone tendue).

**Charge locataire :** Honoraires de visites, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10€ TTC / mètre carré. Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC / mètre carré. Plafonnement à un mois de loyer hors charges.

**Charge bailleur :** Honoraires de visites, de constitution de dossier du locataire, de rédaction de bail : 10€ TTC/ mètre carré de surface habitable en zone tendue. Honoraires de réalisation d'état des lieux : 3€ TTC / mètre carré. Frais d'entremise et négociation : forfait. Plafonnement à un mois de loyer hors charges.

**Locaux commerciaux :** Honoraires de 30% HT du loyer annuel HC à la charge du preneur.

Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023

**PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS**

**CENTURY 21**



## OFFRE DE SERVICE PERSONNALISÉE

### SERVICES ET HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Estimation
<b>En % HT de l'encaissement</b>	<b>6 %</b>	<b>7 %</b>	<b>8 %</b>	
<b>En % TTC de l'encaissement (TVA en vigueur 20%)</b>	<b>7.2 %</b>	<b>8.4 %</b>	<b>9.6 %</b>	
<b>Montant en € TTC</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>€ C.C</b>
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance. Encaissement des loyers, charges et allocations. Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
État des lieux de sortie	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé locataire	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
(Acompte mensuel des fonds perçus)	●	●	●	
Reddition mensuelle des comptes	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception (impôts)	●	●	●	
Demande annuelle de l'attestation d'assurance risques locatifs	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Gestion technique d'entretien courant (entre 200 et 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus locatifs	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Visite Conseil (avant état des lieux de sortie)	○	●	●	150 € TTC
Gestion technique de tous travaux (+ de 1500€) : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	60€/H TTC
Montage d'un dossier ANAH et obtention des fonds (aide de 150 à 560€ délivrée avec plafond de ressources)	○	○	○	250 € TTC

**Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023**